



Puis-je commencer un autre emploi pendant mon préavis ?

Par **Laurajeannet**, le **02/11/2021** à **15:38**

Bonjour,

Je vais faire l'objet d'un licenciement le 15 novembre prochain. Mon employeur me dispense de travailler pendant le préavis mais je continuerai d'être payée jusqu'à la fin de celui-ci (ce qui nous mène au 15 février)

Puis-je commence un autre emploi pendant cette période?

Par avance merci

Par **P.M.**, le **02/11/2021** à **16:00**

Bonjour,

Puisque l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis par écrit, vous pouvez occuper un nouvel emploi et cumuler sa rémunération avec l'indemnisation du préavis...